

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE
A L'INVESTISSEMENT**

Programme :

POLITIQUE ENERGIE - 2022

Opération :

BOIS ENERGIE

Structuration de la filière

**Cette aide n'est pas cumulable avec d'autres dispositifs mis en œuvre par le
Conseil départemental de l'Orne.**

Pour mémoire : Les services du Conseil départemental se réservent le droit d'effectuer tout contrôle nécessaire afin de vérifier la conformité des travaux effectués avec le soutien financier du Département

Ce document est à remplir et à retourner à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Orne

Hôtel du département
27 bd de Strasbourg
BP 528 –
61017 Alençon cedex

Contact : Yann Boudehent – 02-33-81-61-52 – boudehent.yann@orne.fr

RAPPEL DU REGLEMENT DE LA POLITIQUE

Structuration de la filière bois énergie

Les aides de cette rubrique seront plafonnées à un taux d'aide publique cumulé de 60% maximum

- **Bénéficiaires**

Associations

Collectivités territoriales et leurs regroupements

Etablissements publics

Organismes sociaux, hôpitaux

Etablissements privés d'enseignement

SCIC

1. Achat de matériel de déchiquetage

- **Seront subventionnables**

Tous types de déchiqueteuses.

- **Modalité de l'aide**

L'aide est forfaitaire en fonction du type d'alimentation de la déchiqueteuse, et d'une première acquisition ou d'un renouvellement.

<u>Type d'alimentation</u>	<u>Nature de l'achat</u>	<u>10 % d'aide plafonnée à</u>
manuelle	neuf	2 000 €
	renouvellement	1 000 €
A grappin	neuf	13 000 €
	renouvellement	6 500 €

2. Achat de matériel de livraison de bois déchiqueté

- **Est subventionnable**

Un système de livraison adapté au territoire et à plusieurs types de stockage pour le bois (type porte souffleuse adaptée sur une benne agricole modifiée en conséquence)

- **Modalité de l'aide**

Un seul projet par an pourra être aidé à hauteur de 30% du montant HT de l'acquisition selon la pertinence et la cohérence territoriale de la demande. L'aide sera plafonnée à 10 000 € par projet.

3. Mise en place de plate-forme de stockage

- **Seront subventionnables**

Les équipements permettant le séchage naturel des plaquettes.

Les travaux éligibles comprennent les matériaux, leur mise en œuvre ainsi que le génie civil nécessaire à la construction neuve ou à la réhabilitation de bâtiments de stockage. Sont également éligibles les bâches de séchage spécifiques au séchage des plaquettes.

- **Modalité de l'aide**

20 % du montant HT des travaux, plafonnée à 18 000 € pour les constructions neuves et à 8 000 € pour les réhabilitations

A. Identité du demandeur

<u>Nom</u>	
<u>Nature Juridique</u>	
<u>Nom et prénom</u> de la personne chargée du suivi du dossier	
<u>Adresse postale</u>	
<u>Téléphone</u>	
<u>Télécopie</u>	
<u>Messagerie électronique</u>	
<u>N° INSEE ou N° SIRET</u>	
<u>Activités</u>	

B. Le projet

Adresse de votre projet :

Description précise de votre projet :

.....

.....

.....

.....

.....

Remarque(s) diverses : (fonctionnement prévisionnel, ...)

Nature des postes de dépenses	Montant HT	Montant TTC
<u>INVESTISSEMENT « STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS ENERGIE »</u>		
<input type="checkbox"/> <u>Plate-forme de stockage *</u>		
Réhabilitation :€€
Construction :€€
Fournir les plans du projet		
<input type="checkbox"/> <u>Déchetuseuse *</u>		
Déchetuseuse à alimentation manuelle€€
Déchetuseuse à alimentation par grappin€€
Est -ce un renouvellement ? :		
<input type="checkbox"/> <u>Matériel de livraison *</u>		
Technique de livraison : (par soufflerie par exemple) :		
Achat neuf€€
Adaptation sur matériel existant€€
Secteur géographique d'utilisation :		
Mettre sur papier libre vos motivations :		
* : fournir les factures et descriptifs techniques précis du matériel		
Total Général		

C. Le plan de financement

Veillez indiquer le coût prévisionnel et les modalités de financement envisagés (autofinancement, emprunt, crédit bail, ..)

	Dépenses	Recettes
<u>DÉPENSES PRÉVUES</u>€	
<u>FINANCEMENT PRÉVU</u>		
Dont : Conseil Régional :	€
Etat	€
Conseil départemental de l'Orne	€
Autre(s)	€
Emprunt ou crédit bail	€
Participation du demandeur	€

D. Echancier prévisionnel de réalisation du projet

DATE DE DEBUT DES INVESTISSEMENTS :

DATE PREVUE D'ACHEVEMENT DU PROJET :

E. Pièces à fournir

- Délibération du conseil municipal ou du conseil communautaire sollicitant la subvention
- Devis détaillés
- Plans du projet
- Formulaire rempli
- RIB ou RIP